

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUETE PUBLIQUE
Plan de prévention des risques miniers

Le public est informé que l'enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques miniers (PPRM) organisée sur le territoire des communes d'Auzits, Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez du 27 février 2017 à 9h00 au 28 mars 2017 à 17h00 est prolongée jusqu'au **11 avril 2017 à 17 h**.

Monsieur Didier GUICHARD, commissaire enquêteur, effectuera des permanences venant s'ajouter aux permanences prévues par l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête n° 12-2017-02-07-001 du 7 février 2017. Ces permanences supplémentaires se tiendront dans les mairies de :

AUBIN	Mardi	4 avril 2017	09 h à 12 h
CRANSAC	Mardi	4 avril 2017	14 h à 17 h
DECAZEVILLE	Jeudi	6 avril 2017	09 h à 12 h
VIVIEZ	Jeudi	6 avril 2017	14 h à 17 h
FIRMI	Lundi	10 avril 2017	09 h à 12 h
AUZITS	Lundi	10 avril 2017	14 h à 17 h

Les permanences prévues dans l'arrêté initial d'ouverture d'enquête sont rappelées ci-dessous :

AUBIN	Lundi	27 février 2017	09 h à 12 h
AUZITS	Mardi	7 mars 2017	14 h à 17 h
CRANSAC	Samedi	18 mars 2017	09 h à 12 h
DECAZEVILLE	Jeudi	23 mars 2017	09 h à 12 h
VIVIEZ	Jeudi	23 mars 2017	14 h à 17 h
FIRMI	Mardi	28 mars 2017	14 h à 17 h

Il est également rappelé ci-dessous les conditions d'accès au dossier, aux registres d'enquête, aux observations, au rapport et aux conclusions du commissaire enquêteur :

Les pièces du dossier comprenant notamment la note de présentation, les documents graphiques délimitant le zonage réglementaire, le règlement et le bilan de la concertation ainsi qu'un registre d'enquête auquel sont annexés les avis recueillis lors de la consultation réglementaire sont disponibles dans les mairies d'Auzits, Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez ainsi qu'à la communauté de communes du Bassin de Decazeville-Aubin afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de ces collectivités.

Ce dossier d'enquête, est mis en ligne et accessible depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ».

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron.

Ce dossier, dans sa version numérique, est également consultable via un accès informatique libre et gratuit aux adresses suivantes :

Point Public Internet du Point Information Jeunesse

Association Village Douze
Cour de la Gare
12200 Villefranche de Rouergue

Le planning d'accès aux ordinateurs est le suivant :

- lundi 15h30 à 18h
- mardi 15h30 à 18h
- mercredi de 13h30 à 18h
- jeudi de 9h30 à 12h et de 15h30 à 18h
- vendredi de 15h30 à 18h.

Communauté de communes du bassin de Decazeville Aubin

Maison de l'industrie
Avenue du 10 août
zone du centre
12300 Decazeville

L'accès au point numérique est situé à l'accueil de la communauté de communes du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Les observations et les propositions peuvent être recueillies :

- ▶ de façon manuscrite sur les registres d'enquête déposés dans les mairies susvisées ainsi qu'à la communauté de communes
- ▶ par voie dématérialisée en se connectant sur le registre électronique accessible depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ». A noter que pour le public qui le souhaiterait, elles peuvent être déposées depuis les postes en libre accès susvisés.
- ▶ par correspondance au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Decazeville (12300), siège de l'enquête. Ne pourront être pris en compte que les courriers arrivés au siège de l'enquête avant l'heure de clôture de l'enquête publique **soit au plus tard le 11 avril 2017 à 17 h.**

Ces observations sont tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

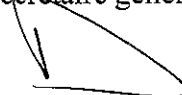
- ▶ à la mairie de Decazeville pour les observations transmises par courrier,
- ▶ dans les mairies d'Auzits, Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez ainsi qu'à la communauté de communes du Bassin de Decazeville-Aubin pour les observations manuscrites portées dans le registre d'enquête déposé dans leur locaux,
- ▶ et pour les observations dématérialisées, depuis le registre électronique accessible depuis le site internet de la préfecture « www.aveyron.gouv.fr ».

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie - 1, rue de la cité administrative – BP 80001 – 31074 Toulouse Cedex 9 et la direction départementale des territoires de l'Aveyron – agence Ouest - 89 avenue Vincent Cibiel - BP 200 - 12202 Villefranche-de-Rouergue sont conjointement responsables du projet et, à ce titre, sont les autorités auprès desquelles des informations peuvent être demandées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies d'Auzits, Aubin, Cransac, Decazeville, Firmi et Viviez ainsi qu'à la communauté de communes du Bassin de Decazeville-Aubin, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure consistera en l'approbation par arrêté préfectoral, le cas échéant, du plan de prévention des risques miniers.

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale



Dominique CONSILLE